



CIMENTS DU MAROC

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 22 mai 2019 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un bénéfice net de 1 080 344 487,34 dirhams, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont la distribution d'un dividende de 85 dirhams par action qui sera mis en paiement le 3 juillet 2019.

Les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2018, ont été publiés le 19 avril 2019. N'ayant subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, ils ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de Ciments du Maroc s'est réuni et a, d'une part, confirmé Monsieur Matteo ROZZANIGO dans ses fonctions de Directeur Général suite au renouvellement de son mandat d'Administrateur et d'autre part pris acte de la démission de Monsieur Omar ABARRO de ses fonctions de Directeur Général Délégué.